

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00011

Numéro SIREN : 415 113 752

Nom ou dénomination : EURL GILLES PUYBOUFFAT

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2020 sous le numéro de dépôt 899

## Greffe du tribunal de commerce de Brive



### Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/899

Déposant :

Nom/dénomination : EURL GILLES PUYBOUFFAT

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 415 113 752

N° gestion : 1998 B 00011

# EURL GILLES PUYBOUFFAT

Bilan



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	4 234	3 820	414	721	- 307
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 620	2 554	2 066	878	1 188
Autres immobilisations corporelles	20 000	20 000			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 631		1 631	1 631	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>30 484</b>	<b>26 374</b>	<b>4 110</b>	<b>3 230</b>	<b>880</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements	1 305		1 305	2 777	- 1 472
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis				2 300	- 2 300
Marchandises	31 260		31 260	73 550	- 42 290
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	48 369		48 369	114 033	- 65 664
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	83 379		83 379	10 364	73 015
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 666		11 666	1 591	10 075
. Autres				4 386	- 4 386
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	704		704	18 498	- 17 794
Charges constatées d'avance				10 162	- 10 162
<b>TOTAL (II)</b>	<b>176 683</b>		<b>176 683</b>	<b>237 661</b>	<b>- 60 978</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>207 167</b>	<b>26 374</b>	<b>180 793</b>	<b>240 892</b>	<b>- 60 099</b>

@com Nord du Lot

Page 6

GP

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622 Euros)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-4 945	-6 353	1 408
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 791</b>	<b>1 408</b>	<b>7 383</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>12 230</b>	<b>3 439</b>	<b>8 791</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	42 416	3 212	39 204
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 758	199 251	- 108 493
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 334		2 334
. Organismes sociaux	24 624	32 153	- 7 529
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	267	800	- 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 164	2 035	6 129
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>168 563</b>	<b>237 452</b>	<b>- 68 889</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>180 793</b>	<b>240 892</b>	<b>- 60 099</b>

GP

GP<sup>2</sup>



# EURL GILLES PUYBOUFFAT

## Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises	757 641	405 909	1 163 550	1 017 415	146 135	14,36	
Production vendue biens				10 298	- 10 298	-100	
Production vendue services	2 510		2 510	4 169	- 1 659	-39,79	
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>760 151</b>	<b>405 909</b>	<b>1 166 060</b>	<b>1 031 883</b>	<b>134 177</b>	<b>11,50</b>	
Production stockée			-2 300	554	- 2 854	515,16	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges			2 288		2 288	N/S	
Autres produits			537	127	410	322,83	
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>1 166 585</b>	<b>1 032 564</b>	<b>134 021</b>	<b>12,98</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 038 255	981 910	56 345	5,74	
Variation de stock (marchandises)			42 290	-31 300	73 590	235,11	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 372	26 372	- 16 000	-60,67	
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			1 471	455	1 016	223,30	
Autres achats et charges externes			49 426	47 918	1 508	3,15	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 916	2 537	1 379	54,36	
Salaires et traitements			9 390	1 171	8 219	701,88	
Charges sociales			899		899	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			990	903	87	9,63	
Dotations aux dépréciations sur immobilisations							
Dotations aux dépréciations sur actif circulant							
Dotations aux provisions							
Autres charges			364		364	N/S	
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>1 157 375</b>	<b>1 029 966</b>	<b>127 409</b>	<b>12,37</b>	
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>9 210</b>	<b>2 598</b>	<b>6 612</b>	<b>254,50</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières							
Autres intérêts et produits assimilés				81	- 81	-100	
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers</b>				<b>81</b>	<b>- 81</b>	<b>-100</b>	
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées			422	1 360	- 938	-68,97	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
<b>Total des charges financières</b>			<b>422</b>	<b>1 360</b>	<b>- 938</b>	<b>-68,97</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-422</b>	<b>-1 279</b>	<b>857</b>	<b>67,01</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>8 788</b>	<b>1 319</b>	<b>7 469</b>	<b>566,26</b>	

G P



*[Signature]*

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13	425	- 412	-96,94
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>13</b>	<b>425</b>	<b>- 412</b>	<b>-96,94</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10	336	- 326	-97,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>10</b>	<b>336</b>	<b>- 326</b>	<b>-97,02</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3</b>	<b>89</b>	<b>- 86</b>	<b>-96,63</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Total des Produits</b>	<b>1 166 598</b>	<b>1 033 070</b>	<b>133 528</b>	<b>12,93</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 157 807</b>	<b>1 031 662</b>	<b>126 145</b>	<b>12,23</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 791</b>	<b>1 408</b>	<b>7 383</b>	<b>524,36</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

CP



*[Handwritten signature]*

EURL GILLES PUYBOUFFAT

LE BOURG 19120 ASTAILLAC

---

@com Nord du Lot

Page 12

GP



# EURL GILLES PUYBOUFFAT

## Annexe aux comptes annuels

GP



## Annexe aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 181 816,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 790,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/01/2018 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

**Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :**

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

#### Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).



- Informations spécifiques relatives à la 1<sup>ère</sup> application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette entreprise

En l'absence d'inscription d'un fonds commercial à l'actif, les changements introduits par le règlement ANC n°2015-06 n'ont pas eu d'effet sur les comptes de cet exercice.

**Actif circulant**

- Stocks :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

G. P.

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE**

Montant du CICE sollicité

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 206 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt sur le revenu de l'entrepreneur.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE n'est pas comptabilisé dans les comptes de l'entreprise individuelle.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 0 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 31/03/2017, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	En % du montant
Investissements	0 %
Recrutement ou augmentation rémunération	
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

*GP*

*[Signature]*

**Annexe aux comptes annuels (suite)**

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 30 484 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 684	1 870	700	28 854
Immobilisations financières	1 631			1 631
<b>TOTAL</b>	<b>29 314</b>	<b>1 870</b>	<b>700</b>	<b>30 484</b>

Amortissements et dépréciations d'actif = 26 374 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	26 084	990	700	26 374
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>26 084</b>	<b>990</b>	<b>700</b>	<b>26 374</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Inst.agenc./constr.s/sol d'autrui	4 234	3 820	414	12 ans
Materiel industriel	4 620	2 554	2 066	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	20 000	20 000	0	de 3 à 5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>28 854</b>	<b>26 374</b>	<b>2 480</b>	

Etat des créances = 145 045 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 631		1 631
Actif circulant & charges d'avance	143 414	143 414	
<b>TOTAL</b>	<b>145 045</b>	<b>143 414</b>	<b>1 631</b>

GP



*[Handwritten signature]*

**Annexe aux comptes annuels (suite)**

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**Capital social = 7 622 €uros**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,24	7 622
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>500</b>	<b>15,24</b>	<b>7 622</b>

**Etat des dettes = 168 563 €uros**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	42 416	42 416		
Fournisseurs	90 758	90 758		
Dettes fiscales & sociales	27 225	27 225		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 164	8 164		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>168 563</b>	<b>168 563</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 27 372 €uros**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 505
Dettes fiscales & sociales	23 866
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>27 372</b>

GP

## Annexe aux comptes annuels (suite)

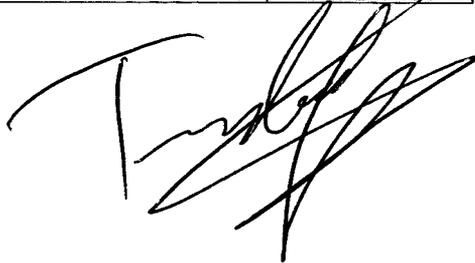
### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Charges à payer = 27 372 €uros**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues.( 408100 )</i>	3 505
<b>TOTAL</b>	<b>3 505</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Org.soc. autres charges a payer( 438600 )</i>	23 599
<i>Etat autres charges a payer( 448600 )</i>	267
<b>TOTAL</b>	<b>23 866</b>



**EURL GILLES PUYBOUFFAT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : LE BOURG 19120 ASTAILLAC**  
**415113752 RCS BRIVE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2017**

L'an Deux Mille Dix-Sept,  
Le Trente Septembre,  
A 14 Heures,

Monsieur Gilles PUYBOUFFAT,  
demeurant LE BOURG 19120 LIOURDRES,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la société EURL GILLES PUYBOUFFAT,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Gilles PUYBOUFFAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2017.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

GP

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à 8791 euros en intégralité au compte « Report à Nouveau », portant le solde de ce compte à 3846 euros.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2017 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

## **TROISIEME DÉCISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

Le montant du compte courant d'associé de Monsieur Gilles PUYBOUFFAT à la clôture de l'exercice était d'un montant de 42 416 euros, ce compte n'a pas été productif d'intérêt.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

## **QUATRIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

***Monsieur Gilles PUYBOUFFAT***



**EURL GILLES PUYBOUFFAT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : LE BOURG 19120 ASTAILLAC**  
**415 113 752 RCS BRIVE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2017**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à 8791 euros en intégralité au compte « Report à Nouveau », portant le solde de ce compte à 3846 euros.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2017 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme  
La Gérance

